

Déclaration sur l'honneur

(Article 32 bis de l'Instruction générale du Bureau)

à retourner au Secrétariat général de l'Assemblée et de la Présidence
– Bureau 6448 ou à sgap@assemblee-nationale.fr -

au plus tard le 31 janvier 2017

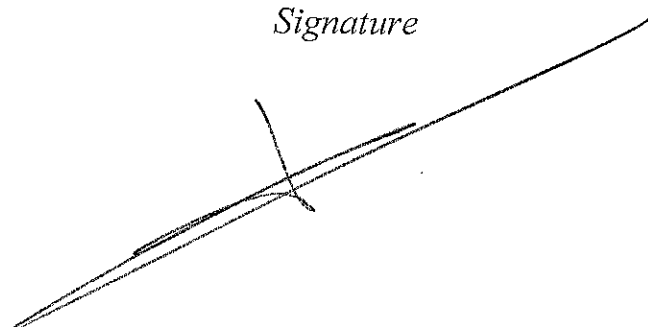
Je soussigné(e) Jean-Luc BLEUNVEN

Député(e) de la 3ème circonscription de Finistère

atteste sur l'honneur avoir utilisé l'indemnité représentative de frais de mandat
au cours de l'année 2016 conformément aux règles établies par le Bureau.

Fait à Plabennec, le 16/01/2017.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical stroke crossing it near the end, and a diagonal stroke extending upwards from the vertical stroke.